



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
32

Séance du 1^{er} juillet 2025

Objet

Installation d'un nouveau
membre nommé au Centre
Communal d'Action Sociale
au titre du Secours
Catholique

L'an deux mil vingt-cinq, le premier juillet à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 10 juin 2025, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Lanson, Denigot, Torlay, Salitra Motte-Tchernia, Gautier et Porteret.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Porcher qui donne pouvoir à Madame Torlay
Madame Abi Fadel qui donne pouvoir à Madame Lanson

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Brault
Madame Maës

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice	13
Présents	12

INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE NOMMÉ AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU TITRE DU SECOURS CATHOLIQUE

Monsieur le Président expose qu'il a été destinataire, le 9 janvier 2025, d'un courrier de Monsieur LEMONNIER l'informant de sa démission de son mandat d'administrateur du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Redon.

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 11 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé la composition du Conseil d'Administration à douze membres (*le Maire, six membres élus et six membres nommés*).

Il convient de préciser que Monsieur LEMONNIER avait été nommé, par arrêté du Maire, en tant que représentant des associations participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social de la commune, au titre de ses fonctions au sein de l'Association Association pour l'Action Sociale et Éducative 35 (APASE) – Antenne de Redon.

Considérant que les formalités requises par les textes ayant été effectuées initialement, il n'a pas été procédé à un large avis de publicité aux associations concernées mais il a été demandé à l'APASE d'adresser un représentant de ladite association.

Suite à l'impossibilité de l'APASE de proposer un candidat et après avoir reçu la proposition d'un membre bénévole par le Secours Catholique d'Ille-et-Vilaine, Monsieur le Maire a décidé d'accepter et de retenir la candidature de Madame Evelyne PORTERET comme nouveau membre pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L. 123-6, R. 123-11 et R. 123-12,

Vu l'arrêté municipal n°2025-517 en date du 26 mai 2025 portant modification de la composition des membres nommés du Conseil d'Administration du CCAS,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE de la démission de Monsieur Lemonnier en date du 9 janvier 2025.

PREND ACTE de la décision de Monsieur le Maire de Redon de nommer par arrêté Madame Evelyne PORTERET comme nouveau membre pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions, en remplacement de Monsieur LEMONNIER, démissionnaire.

INSTALLE Madame Evelyne PORTERET à compter de la présente séance.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne,
Président du CCAS



La secrétaire de séance,
Nadège Périon,
Directrice du CCAS